

**Olivier PEVERELLI**

Maire de Le Teil

Conseiller départemental de l'Ardèche

## Décision du Maire n° 2024/01

=====

**Objet : Attribution marché public pour la rénovation de la rue Kleber, la réhabilitation des réseaux EU et AEP et l'aménagement de voirie.**

Vu la délibération du 08 juin 2020, déléguant au maire une partie des attributions énumérées à l'article L21.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le présent marché a pour objet la réalisation de travaux pour l'aménagement et l'embellissement de la rue Kleber. Au-delà de la réfection de la voirie, la commune ambitionne de modifier l'environnement en particulier sur le secteur de l'espace culturel Garibaldi et la place Garibaldi. La mise en valeur des bâtiments telle que la salle Caravane Monde (ex-Temple) est attendue. Dans ce cadre et afin de répondre aux besoins de ses administrés, la Commune lance une opération de réfection de voirie et la réhabilitation des réseaux humides sur la rue Kleber, le secteur de l'espace culturel Garibaldi et la place Garibaldi.

Dans ce cadre, une procédure de marché publics a été engagée.

La procédure choisie pour la dévolution des travaux, est une procédure adaptée passée en application des articles L. 2123-1, R. 2123-1 et R. 2123-4 du Code de la commande publique. Un avis d'appel public à la concurrence a été mis en ligne sur le site « achat-public » le 22 septembre 2023. La date limite de remise des candidatures et des offres était fixée au 27 octobre 2023 à 12h00.

Deux entreprises ont été retenues,

Pour le lot N°1 :

- RAMPА TRAVAUX PUBLICS (Mandataire)  
Parc Industriel Rhône Vallée Nord - 07250 LE POUZIN
- SAS BERTHOULY TRAVAUX PUBLICS  
(Cotraitant)  
Siège Social : 2, Impasse du Lavoir – 07350 CRUAS  
Siège Administratif : 18 Rue de Dion Bouton – BP 237 - 26206 MONTELIMAR CEDEX

Pour le lot N°2 :

- BRAJA – VESIGNE  
21 Avenue Frédéric Mistral - BP 50071  
84102 ORANGE CEDEX

Une analyse de l'offre a permis de voir que celle-ci était conforme, aussi bien techniquement que financièrement.


### MONSIEUR LE MAIRE DU TEIL DÉCIDE :

**D'APPROUVER** l'attribution des marchés à l'Entreprise RAMPА pour le lot N°1 et BRAJA pour le lot N°2.

**DE VALIDER** le marché de travaux pour 965 155,03 € H.T. pour le Lot N°1 et 250.117,80 € pour le lot N°2.

Fait à Le Teil, le 19 janvier 2024,  
Par délégation du Conseil municipal

Le Maire,

  
  
Olivier PEVERELLI